Le bulletin du Moulin

JUILLET 2022 N° 97

Saint Caprais de Lerm

Le mot du maire :

Chers habitants,

Nous sommes très heureux de vous proposer en quelques feuillets les réalisations et événements qui ont marqués la vie communale de ce 1er semestre 2022.

Comme vous pouvez le constater, les manifestations ont repris grâce à nos associations et leurs bénévoles que nous remercions chaleureusement, associations que nous encourageons et que votre participation active motive.

Le second semestre sera le temps des réalisations et la poursuite de nos projets avec la réfection d'une partie de la Route du Plateau, le changement du mode de chauffage de la salle des fêtes et cantine/mairie, et la pose d'au moins une bâche incendie en parallèle du projet Imbert.

Nous préparons activement les prochains projets qui visent la transformation du village avec la végétalisation du parking et la réfection de la Rue de l'Eglise. Ces deux projets seront exécutés en fonction des subventions que nous pourrions obtenir. Aussi, nous œuvrons dans cet objectif.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été, de bonnes vacances.

Cécile GENOVESIO et l'équipe municipale

Sommaire

Page d'accueil….. Page 1

Infos municipales.. Pages 2 à 10

Agissons pour la transition…… Pages 11 à 13

La vie au village... Pages 14 à 23

Etat Civil…… Page 24

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi…….. de 13h30 à 17h30
Mercredi, vendredi… de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le samedi sur rendez vous

Contact avec Madame le maire
Le mercredi de 16h00 à 18h00
et sur rendez vous le samedi matin

Téléphone : 05 53 95 50 94

Mail : mairie-stcaprais@collectivite47.fr

CONSULTEZ LES ACTUALITÉS OU ÉVÉNEMENTS DE LA COMMUNE

Sur le Site internet : http://saintcapraisdelerm.fr/

Page FACEBOOK : Commune Saint Caprais de Lerm

Budget 2022

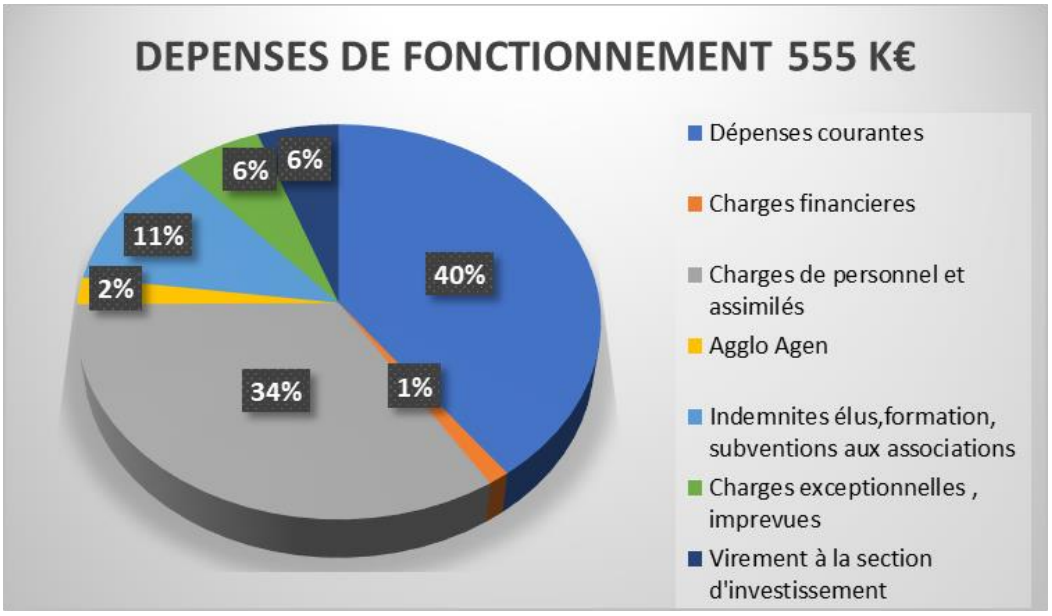
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 555 K€
40%
1%
34%
2%
11%
6%
6%
Dépenses courantes
Charges financieres
Charges de personnel et assimilés
Agglo Agen
Indemnites élus,formation, subventions aux associations
Charges exceptionnelles , imprevues
Virement à la section d'investissement

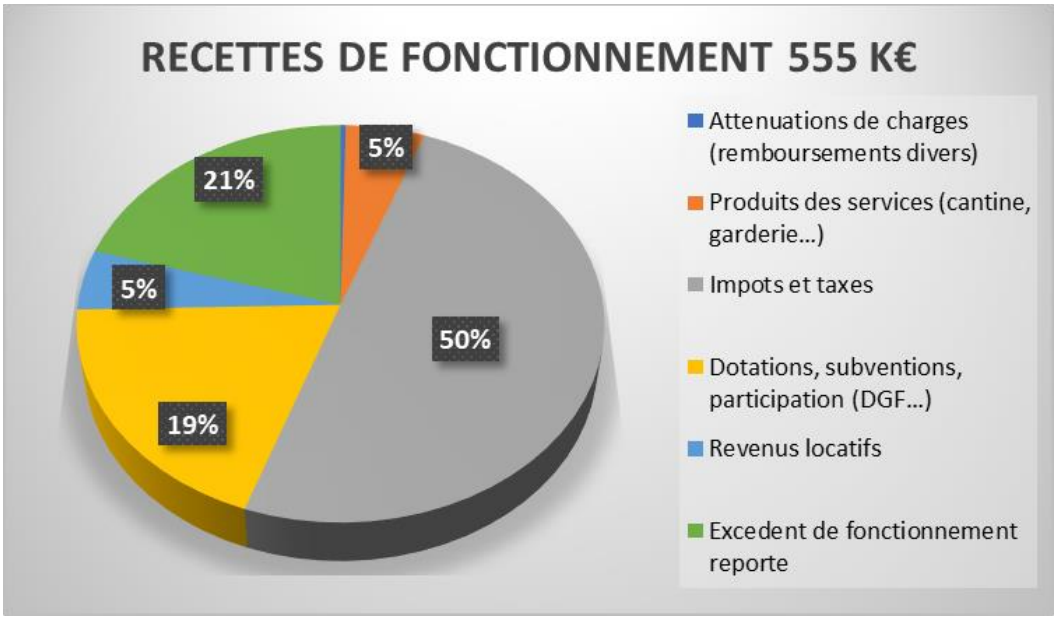
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 555 K€
5%
50%
19%
5%
21%
Attenuations de charges (remboursements divers)
Produits des services (cantine, garderie...)
Impots et taxes
Dotations, subventions, participation (DGF...)
Revenus locatifs
Excedent de fonctionnement reporte

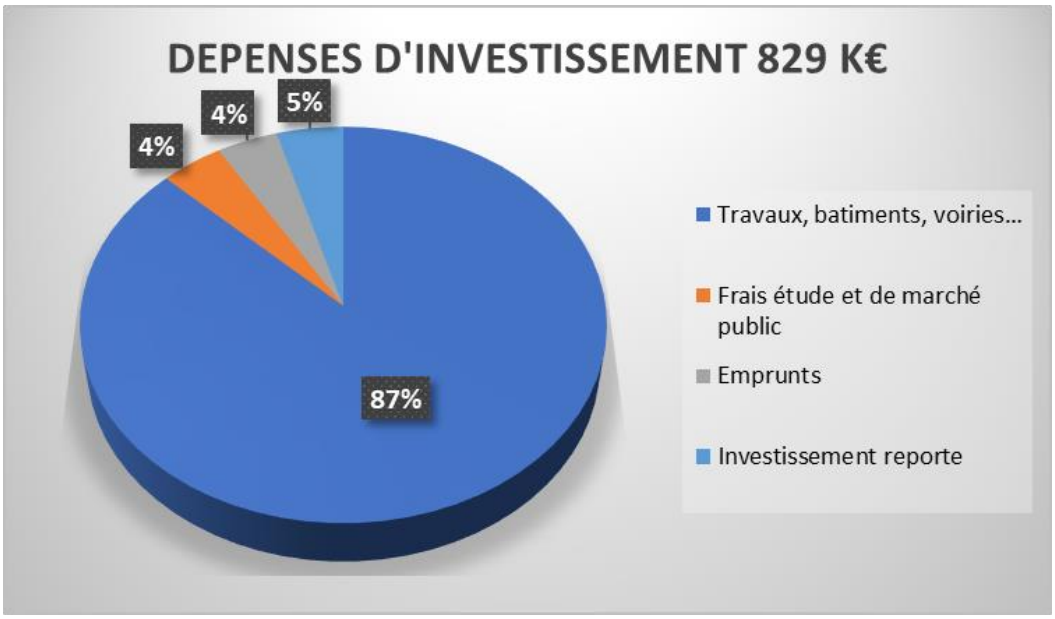
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 829 K€
4%
4%
5%
87%
Travaux, batiments, voiries...
Frais étude et de marché public
Emprunts
Investissement reporte

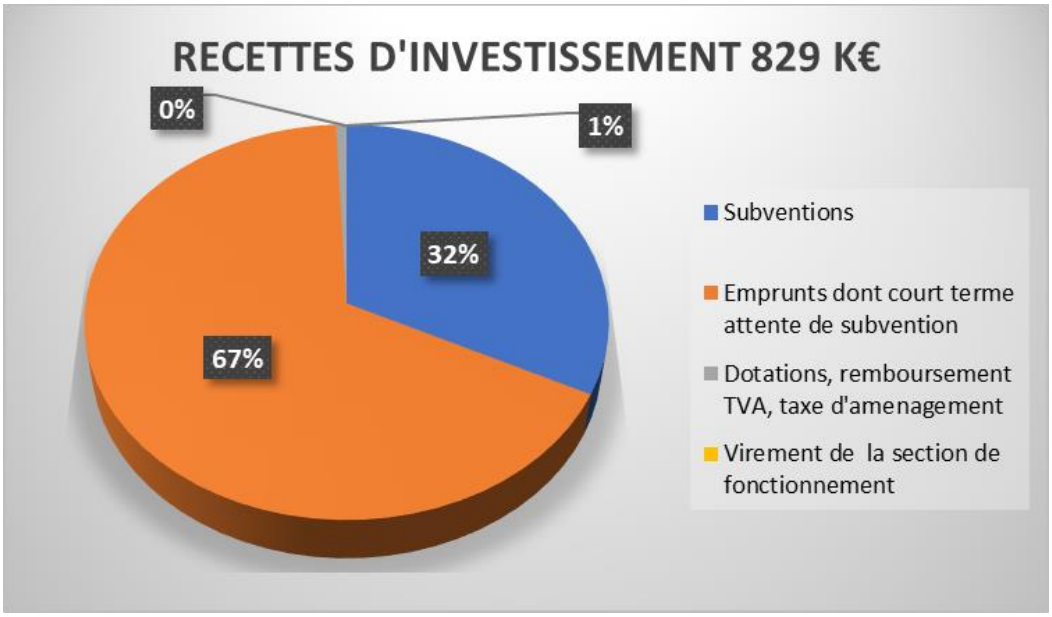
RECETTES D'INVESTISSEMENT 829 K€
0%
1%
32%
67%
Subventions
Emprunts dont court terme attente de subvention
Dotations, remboursement TVA, taxe d'amenagement
Virement de la section de fonctionnement

Retour sur les finances de la commune

Le budget prévisionnel des investissements de 2021 a été exceptionnellement important en lien avec les travaux prévus pour l'immeuble Imbert). Le retard des travaux explique le faible taux de réalisation de ce budget.

Les dépenses de fonctionnement de 2021 ont été maintenues (0,08 % d'augmentation par rapport à l'an dernier) à un niveau nous permettant de dégager une capacité d'autofinancement nécessaire au financement d'une partie de nos investissements.
Les recettes sont restées identiques.

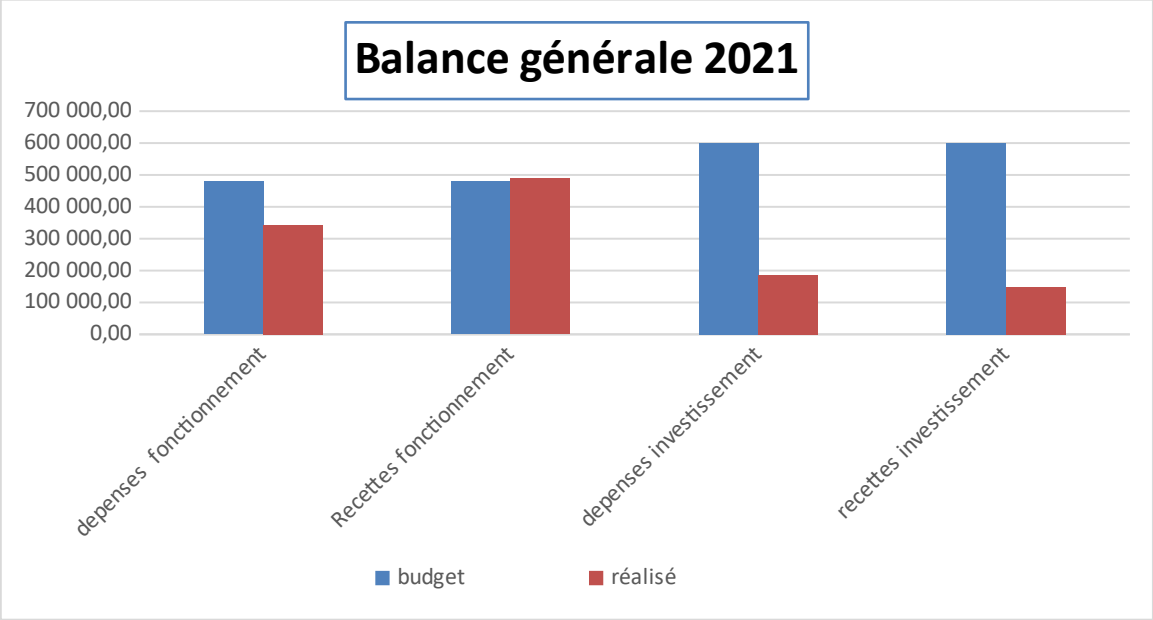

Taux d'imposition 2022

Ce qui va marquer votre année fiscale en 2022, c' est la forte augmentation des bases de cotisations à savoir une augmentation de 3,4 %.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les différents taux d'imposition en 2022.
Ils seront maintenus à l'identique à savoir :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,69 %
taxe foncière sur le non bâti : 88,28%
taxe habitation : 10,71%

La taxe du foncier Agglomération d'Agen, instaurée en 2021 à hauteur de 1 % n'a pas été révisée mais une nouvelle taxe TSE (Taxe Spéciale Equipement) va être créée pour financer la ligne LGV GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest), et sera appliquée vraisemblablement en 2023.

Donc le levier fiscal pour l'amélioration des recettes de la commune n'a pas été la solution retenue par le Conseil Municipal. Aussi, nous devons continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Immeuble Imbert : le point sur les travaux

Le chantier avance malgré quelques retards, l'entreprise de maçonnerie LE DU a pratiquement fini le gros œuvre, une partie des menuiseries extérieures a été installée et la charpente de la nouvelle toiture vient d'être posée.
La plomberie et le réseau électrique des futurs appartements vont être prochainement déployés, et l'aménagement intérieur des logements pourra commencer.
Au niveau du financement, l'aide demandée à la Région Nouvelle Aquitaine a été acceptée.
Cette aide est conditionnée à l'amélioration et à la rénovation énergétique de logements sociaux.
Nous passons d'un logement de classe énergétique D à un logement classé B et pour cela le conseil régional nous octroie une aide de 27 600 EUR.

Nous avons eu l'agréable surprise lors du déblaiement du futur parking de stationnement de trouver un puits rempli d'eau qui ne semble pas tarir. La municipalité a décidé de le conserver. Dans le contexte actuel et futur ou une réserve d'eau est un bien précieux, un aménagement est prévu afin d'installer une pompe de captage pour récupérer l'eau.

Nous vous tiendrons informés des poursuites des travaux dans les prochains bulletins.
A suivre...

Nouveau columbarium

Un nouveau columbarium, comportant 10 cases, a été installé dans le cimetière.
Une case de columbarium peut être acquise pour 600 euros, pour une durée de 30 ans.

Route du plateau : rénovation prochaine

Le revêtement de la Route du plateau sera rénové prochainement.
Un subvention du Fond de Solidarité Territoriale auprès de L'Agglomération d'Agen a été demandée. Les travaux pourraient s'effectuer à l'automne. Ils s'élèveraient à 63 823 € HT.
Dans un premier temps, la réhabilitation portera uniquement sur la partie de la route dont la commune est pleinement propriétaire, c'est à dire, du Chemin de « Cape » au Chemin vers « Las Coste. »
Le reste de cette route est d'un côté mitoyen avec Sauvagnas et de l'autre avec Saint Pierre de Clairac.
Pour envisager des travaux il nous faudra obtenir les accords et participations de nos voisins.

Un écran à la salle des fêtes

La salle des fêtes de la commune est maintenant équipée d'un écran ainsi que de rideaux aux fenêtres. Des projections peuvent facilement s'y tenir.

Des capteurs de CO2 à l'école

Afin d'éviter la propagation du virus de la COVID19 et d'améliorer le bien être à l'école, la commune a équipé chaque salle de classe d'un capteur de CO2.
Ces capteurs mesurent non seulement le CO2 (dioxyde de carbone), mais aussi les HCHO (formaldéhydes) et les COV (Composés Organiques Volatils) provenant des peintures, colles, vernis, papier peints, bois composites.
L'aération des salles de classe est effectuée régulièrement en fonction des taux mesurés. En effet, une pièce mal aérée peut engendrer des maux de tête, de la fatigue, des irritations, des vertiges ou encore des allergies.

Infos municipales

Réparations à l'aire de jeux

Un panneau de basket et la plateforme d'un des jeux pour enfants qui étaient endommagés ont été remplacés.

Changement du défibrillateur

Le défibrillateur qui se trouve à l'extérieur de la mairie arrive en fin de vie. Il va être remplacé par un défibrillateur d'utilisation facile, adaptable aux jeunes enfants et bilingue (montant 1072 euros).

Mise en place d'un panneau Relais Touristique

Un panneau d'informations touristiques et relatives aux services va être implanté dans la commune.
Il est fourni gratuitement par l'Agglomération d'Agen.
Il comportera d'un côté les informations de la commune et de l'autre les informations de l'Agglo.
Il devrait être implanté à côté des tables de pique-nique proches du parcours de santé.

Solidarité Ukraine

Pour venir en aide aux réfugiés d'Ukraine, le conseil municipal a versé une subvention de 150 € au FADECO « fonds d'action extérieure des collectivités territoriales » géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Subvention de matériel pour une élève en situation de handicap

Une nouvelle élève de maternelle, qui souffre d'une maladie rendant ses déplacements difficiles est inscrite à l'école pour la rentrée 2022. Afin que cette petite fille puisse profiter pleinement des récréations, du matériel adapté, d'un montant de 500 euros, sera financé à parts égales par la municipalité de Saint Caprais de Lerm, la municipalité de Sauvagnas, l'APE et la coopérative scolaire.

Centres de loisirs pour les vacances scolaires

La commune a signé récemment une convention avec le centre de loisirs de Saint Nicolas de la Balerme avec le versement d'une subvention pour la garde des enfants de Saint-Caparis de Lerm. Vos enfants peuvent donc se rendre dans ce centre de Loisirs pour les vacances scolaires.

Vos enfants peuvent toujours fréquenter le centre de loisirs de Saint-Féréol, avec la possibilité que vous les déposiez et de les repreniez le soir à Castelculier. Les conventions pour ces deux services ont été renouvelées.

Participation aux voyages scolaires à l'étranger

La commune participe aux frais des voyages scolaires de vos enfants à l'étranger. La participation s'élève généralement à 50 euros. Pour en bénéficier, il suffit d'envoyer une demande écrite à la mairie.

Le personnel municipal formé aux gestes qui sauvent

Réaliser les gestes de premiers secours sur une victime enfant ou adulte en attendant les secours, c'est lui donner 10% de chance de survie en plus.
La Croix Rouge Française d'Agen a effectué une journée de formation à notre personnel communal demandeur de cette formation.
L'ensemble des participants a été satisfait de cette formation.

Formation du personnel à l'inclusion des enfants porteurs de handicap – L'association Tom Enfant Phare

Plusieurs élèves qui fréquentent l'école sont porteurs de handicap. Les agents municipaux de l'école seront formés à l'inclusion de ces enfants, aux besoins particuliers, par l'association Tom Enfant Phare pendant les vacances d'automne 2022.

Si vous êtes parent d'un enfant ou d'un jeune en situation de handicap et que vous recherchez un lieu d'accueil du jeune enfant ou un accueil de loisirs, vous pouvez contacter l'association Tom Enfant Phare qui vous aidera à trouver une solution d'accueil.

Cette association s'est crée en 2005 sous l'impulsion des parents de Tom atteint d'une maladie génétique grave. Le besoin, pour cette famille d'aller à la rencontre de personnes vivant des choses similaires a été le moteur de ce qui est devenu un réseau de familles concernées par l'enfance handicapée.
Personne à contacter :
Marine REBAUDI : 06 24 48 00 28.

Permanence France Service

Nous avons été sollicités pour instaurer des permanences FRANCE SERVICE dans les locaux de la Mairie.
L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales.
Les espaces France SERVICE accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi…
Ces permanences viendraient en complément de la permanence FRANCE SERVICE est déjà en place à Puymirol depuis quelques années.
A priori, nous pourrions bénéficier de ce service dès l'automne avec une permanence bimensuelle, sans frais supplémentaire pour la commune. Les plages horaires et jours restent à définir.

France services

Demandes d'urbanisme en ligne

L'Agglomération d'Agen a mis en place une téléprocédure, qui permet de recevoir et d'instruire les demandes d'urbanisme en format numérique.
Depuis le 1er janvier 2021, vous pouvez déposer par voie électronique (liens ci-dessous) votre demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire, d'Aménager ou de Démolir) ou de Certificat d'Urbanisme (d'information ou opérationnel), pour des travaux prévus sur une des communes de l'Agglomération d'Agen sur la plateforme de dépôt numérique dénommée GNAU (Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme).
Adresses :
https://www.agglo-agen.net/demande-urbanisme
https://gnau6.operis.fr/agen/gnau/

Après avoir créé un compte ou vous être identifié, vous pourrez déposer votre dossier sous forme numérisée.

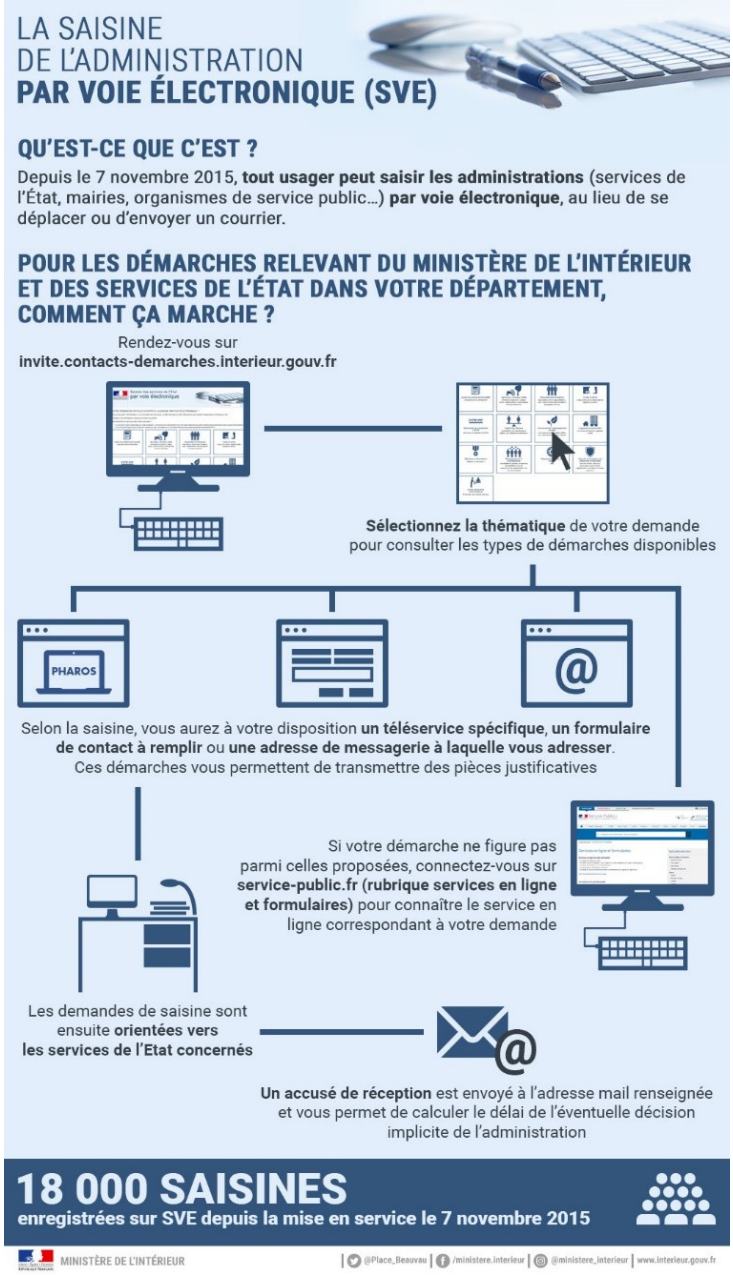

Recensement

Le recensement a été réalisé sur la commune. Nous tenons à remercier vivement tous les habitants qui ont réservé un accueil sympathique aux agents recenseurs. Malheureusement certains n'ont pas donné de suite favorable aussi 7 logements n'ont pu être recensés. Cette opération est très importante pour les communes car de cette population mesurée par l'INSEE dépendent nos dotations de l'état. Les premiers résultats de cette étude indiquent que contrairement à beaucoup de communes notre population augmente. En effet, la population recensée en 2022 s'élève à 693 habitants.

Voici un aperçu de l'évolution de la population lors des derniers recensements :

	2008	2013	2018	2022
nombre d'habitants	558	654	664	693
nombre d'habitations	234	288	322	315

La compétence voirie de l'Agglomération transférée à la commune

La compétence voirie a été transférée en 2022 de l'Agglomération d'Agen vers la commune. Dans ce cadre, la commune reprend à sa charge l'entretien des voiries communautaires à savoir la Route de Puymirol et la rue de l'Autheronne. Le reste de notre réseau de voirie étant communal.
En contrepartie, la commune percevra l'agglomération de nouvelles Attributions de Compensation.
Ces Attributions de Compensation provisoires sont à ce jour une recette de 10 358€ en fonctionnement et de 39 341€ en investissement. Ces nouvelles recettes viennent compenser les dépenses voiries que la commune devra maintenant assumer en totalité.
Pour information nous avons sur la commune : 21,50 km de voiries communales et 37,350 km de chemins ruraux dont 10.750 km goudronnés.

Publication des actes des collectivités territoriales

A compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.
Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique en délibérant sur ce choix.
Les élus de la commune ont voté lors du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 la publication électroniques des actes. Par conséquent, vous pourrez consulter les délibérations prises par le Conseil Municipal soit sur le site internet de la commune soit directement sur la plateforme Stela 3.
Voici les adresses de consultation :

https://www.saintcapraisdelerm.fr/publications/
https://stela3.numerique47.fr/registre-des-deliberations

Agissons pour la transition

Covoiturage entre les habitants de la commune

Afin de favoriser le covoiturage entre les habitants de la commune, nous vous proposons de créer un groupe sur l'application « whatsapp » sur lequel les habitants pourront échanger sur leurs trajets à faire en commun. Il peut s'agir des trajets pour se rendre au travail, pour conduire les enfants aux activités sportives ou de loisirs ou tout autre trajet.

Vous pouvez envoyer vos coordonnées au numéro suivant 06 78 06 84 21 (coordonnées de Séverine Bouroumeau, conseillère municipale) afin d'être intégré au groupe.

Cliiink : le tri du verre récompensé

Le Point d'Apport Volontaire de verre derrière la mairie est maintenant équipé du dispositif Cliiink qui vous permet de gagner des cadeaux en recyclant votre verre.

Marche à suivre :

1. Téléchargez l'application
2. Activez Cliiink devant la borne de tri
3. Jetez vos contenants en verre
4. Gagnez des cadeaux !

Vous n'avez pas de smartphone ?
Demandez la carte magnétique qui vous permettra d'utiliser le dispositif Cliiink sur les bornes de tri équipées du dispositif sur le site de l'Agglo : www.agglo-agen.net.

Pour en savoir plus sur Cliiink et son fonctionnement :
Rendez-vous sur www.cliiink.com ou appelez le 0 8000 77 00 47 *
* Numéro vert gratuit depuis un poste fixe.

L'école du village a participé au challenge inter-écoles CLIIINK du 16 mai au 15 juin.
Les familles ont pu faire des dépôts de verre pour le compte de l'établissement ce qui a permis à chaque élève de gagner un cadeau.

Agissons pour la transition

Dépôt des branchages

Plutôt que de les transporter jusqu'à la déchetterie, vos branchages peuvent être déposés dans la commune, dans le lieu dédié : derrière le petit parking à côté du parcours de santé.
Les branchages seront régulièrement broyés sur place grâce à l'association Le Creuset mandatée par l'Agglo d'Agen.

Du broyat gratuit pour votre jardin

Vous pouvez d'ores et déjà venir récupérer gratuitement du broyat pour votre jardin. N'hésitez-pas, il y en a une montagne ! Ce broyat est à côté du dépôt de branchages.

Comment utiliser son broyat ?

En paillage

Il consiste à couvrir la terre avec le broyat qui se décompose ensuite progressivement
pour former de l'humus, bénéfique à plusieurs titres :

- Apporte des éléments nutritifs et de la matière organique au sol.
- Protège le sol des écarts de température (gel et sécheresse).
- Préserve l'humidité et réduire les arrosages.
- Évite la pousse des mauvaises herbes et limiter l'usage de désherbants.
- Abrite et protège les insectes utiles au jardin.

Le paillage est recommandé pour fraises, framboises, arbustes, rosiers, vivaces, aromatiques, arbres principalement.
Le broyat a une durée de vie d'1 an

En compostage

Le broyat, riche en carbone, permet d'équilibrer le compost qui est souvent riche en matières humides et azotées (épluchures de fruits et légumes, pelouse). Cela permet d'aérer le mélange dans le composteur et d'obtenir un compost de qualité.

L'agglomération d'Agen vous accompagne dans votre projet de rénovation

- Vous souhaitez refaire l'isolation de votre habitation et vous vous demandez s'il y a des aides ?
- Votre chaudière est ancienne et vous ne savez pas par quoi la remplacer ?
- Vous avez acheté une maison où il y a tout à refaire et vous ne savez pas par quoi il faut commencer ?
- Vous louez un bien et vous souhaitez l'améliorer thermiquement ?
- Vous souhaitez adapter votre salle de bain ?

Les conseillers en énergie de l'Agglomération d'Agen vous accompagnent dans le montage de votre projet de rénovation pour choisir un scénario de travaux adapté à votre situation, y voir plus clair sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier et vous aider à les obtenir.

Contactez les conseillers de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat de l'agglomération d'Agen par téléphone au 05-53-69-47-01 ou par mail sur plateforme.habitat.energie@agglo-agen.fr

Les Mardi / Mercredi / Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

La vie au village

Le club des Ainés

Le Club des Ainés a enfin pu tenir son Assemblée Générale pour l'année 2021 le 3 mai 2022 avec 54 participants. Nous avons ensuite partagé avec plaisir un repas de choix au restaurant le Bruilhois à St-Sixte.
Comme de coutume, nous avons aussi mis à l'honneur les adhérents qui ont fêté leurs 80 ans ou leur Noces d'Or en 2021. Le bonheur se partage !!!
Nous avons organisé une sortie à Cordes sur Ciel le 19 Mai, 37 inscrits avec Combedouzou Voyages.
A l'occasion du carnaval des écoles, nous avons offert des œufs en chocolat aux enfants, regrettant en raison de la pandémie, de n'avoir pas pu partager leurs jeux.
Nous avons repris nos diverses activités dont les « petits lotos ». Ces après-midi conviviales sont très appréciées par les habitués, avec au choix belote et petits jeux divers clôturés par un petit goûter.

Tous les quatrièmes mardis du mois nous nous réunissons à St Caprais de Lerm. Nous y accueillerons avec plaisir de nouveaux participants pour étoffer notre groupe.
.

Le Club des Ainés

La Maison d'Assistantes Maternelles

Plus que quelques mois avant que nos plus grands : Lena, Olympe, Oscar et Clovis nous quittent pour la grande aventure de l'école.
Le temps passe tellement vite avec « nos petits pas » Retour sur notre année 2022 en photos.

Pour notre quatrième année consécutive, la MAM sera complète pour septembre 2022.
Nous souhaitons la bienvenue à Paul, Mathilde et Alix de St Caprais de Lerm, qui rejoindront dès le mois d'Août « nos petits pas »👣👣

Prochaines places disponibles septembre 2023

Séverine et Johanna

La bibliothèque municipale «Serge Montigny » vous propose :

Le magazine **L'Ami des Jardins** est une mine d'**idées et une source d'inspiration**, pour aider à réaliser des envies, pour **partager un savoir-faire** dans tous les domaines du j**ardin et de l'aménagement des abords de la maison** que vous soyez jardiniers débutants ou confirmés.

Première publication culturelle et touristique de la Nouvelle-Aquitaine, la revue **le festin** permet à un large public de découvrir les richesses artistiques de la région. Du local à l'universel, des monuments historiques à la création la plus contemporaine, la revue trimestrielle défend, depuis plus de trente ans, une vision dynamique et originale de la culture.

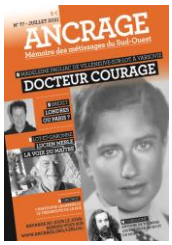

ANCRAGE est né, en juillet 2002, de la volonté de mettre en évidence ce qui concourt à l'originalité, à la diversité et à l'enrichissement d'une région de France, l'essence même de son identité, sa population.
Une revue trimestrielle sur la mémoire des métissages du Sud-Ouest. Cette revue permet de suivre au plus près l'actualité sur les questions posées par les mouvements migratoires.

Avec *GEO*, partez à la découverte du monde grâce à ses albums photos, carnets de voyage et reportages photo !

Très bientôt, vous pourrez avoir accès à de nombreuses **ressources numériques** grâce à un partenariat entre la maire de Saint Caprais de Lerm et la médiathèque départementale : Chaque adhèrent de la bibliothèque municipale, bénéficiera d'une offre de ressources numériques variées 24h/24h proposée par le département du Lot et Garonne.
Chaque usager a accès sans limitation à certains services et contenus (jeux pour enfants, livres, savoirs..) et dispose de 51 jetons par mois pour consulter des documents soumis au forfait :
5 documents (films / livres, BD), 15 magazines et 31 quotidiens.

Pour en profiter, venez nous rejoindre !!!!

Les bénévoles de la bibliothèque

Soirée Contée - Bibliothèque Municipale

La bibliothèque a organisé, en partenariat avec l'association Conte et Oralité en 47, une soirée contée le samedi 19 mars à 20h30, à la salle des fêtes.

Le spectacle a été animé par la conteuse Sandrine Rouquet, qui a conté « Tarnaiseries et saucisson en tranches ».

La bibliothèque « Serge Montigny » de Saint-Caprais de Lerm

Centenaire de la naissance de Serge Montigny né Labrunie

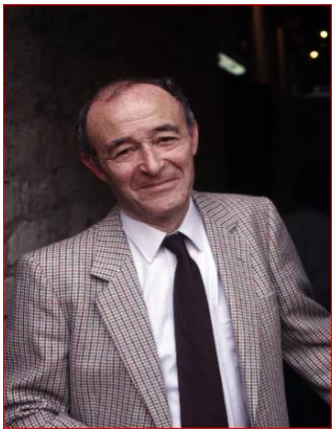

Serge Labrunie est né en Lot-et-Garonne, à Saint-Caprais-de-Lerm le 16 avril 1922.
A seize ans, il fonde à Toulouse une revue littéraire, 'Jeunesse nouvelle', dans laquelle il publie des poèmes, jusqu'à ce que la guerre interrompe cette première expérience. Il s'engage alors dans la Marine marchande, puis nationale.
En juillet 1943, il franchit clandestinement la frontière espagnole, est emprisonné à Lérida, s'évade avant de rejoindre en janvier 1944 les Forces françaises libres en Angleterre.

A la Libération, il retourne à Toulouse où il collabore à différents journaux et publie des nouvelles, tout en étant représentant en livres pour plusieurs éditeurs et libraires dans le Sud-ouest.
En 1949, il vient à Paris et entre comme journaliste à Combat, pour lequel il assure le courrier littéraire.
En 1954, les Éditions du Seuil lui offrent la direction du service de presse qu'il conserva jusqu'en 1980. Durant ces vingt-cinq ans il fut en relation avec le monde littéraire, artistique et journalistique. Parallèlement il mena une carrière littéraire.
En 1959, il publie son premier roman 'Nous ne sommes pas seuls'.
Puis en 1961, 'L'âme en feu'.
En 1975, il écrit un roman policier **'Une fleur pour mourir'** qui obtint le Prix du Quai des Orfèvres.
Il composa également plusieurs pièces de théâtre dont 'Je t'appellerai indulgence' et 'Les bouffons de Troie'.
De retour en Lot-et-Garonne en 1980, il poursuit son œuvre dramatique. De 1987 à 1989, il fut Président du Centre Régional des Lettres (CRL) et créa les assises du livre de la jeunesse.

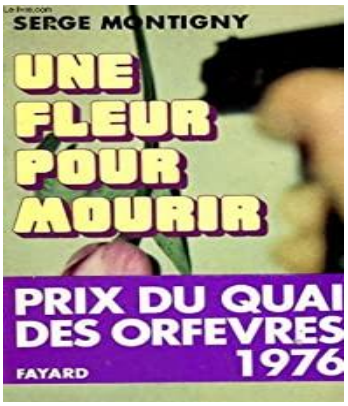

En 1995, il participa à la création de la bibliothèque de Saint-Caprais-de-Lerm qui porte son nom.

Installé à Issigeac dès 1997, il poursuivit la rédaction de ses carnets et la révision de certains écrits. Atteint de la maladie d'Alzheimer, il meurt le 11 mars 2005 à Issigeac, accompagné par son épouse Catherine Guillery-Labrunie, celle-ci relate ces moments dans un récit très émouvant «A piano muet».

Les bénévoles de la bibliothèque

Commémoration des Anciens Combattants de l'Algérie

Le Samedi 19 mars 2022, le Comité Local de la Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Algérie (FNACA) canton de Puymirol a commémoré le 60ème anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie au Monument aux Morts de Saint-Caprais-de-Lerm.

Commémoration du 08 mai 1945

Le dimanche 08 mai 2022 à 11h30 a eu lieu un dépôt de gerbe au Monument aux Morts par Madame le Maire pour la commémoration du 77ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 suivi d'un discours.

.

Au revoir Chantal !

Chantal Bury a posé ses valises dans notre commune, il y 25 ans. Elle arrivait du nord de la France et souhaitait une mutation professionnelle dans le sud pour des raisons familiales. Très vite, elle a participé aux différentes festivités du village et choisi de s'investir dans les associations, notamment le comité des fêtes.
Sa générosité, son sourire et son dévouement lui ont valu d'être brillamment élue au conseil municipal dès 2008. Très investie dans sa mission elle devient naturellement 1ère adjointe en 2014. Chantal gérait plus particulièrement l'école et avait aussi développé le volet communication de notre village avec la création du site Internet, de la page Facebook et du bulletin municipal dans sa version actuelle. Avec Pierre Dulewski, elle a mené le projet d'adressage de notre commune qui était l'une des premières à se lancer dans l'aventure.
Mais Chantal s'est également beaucoup investie dans la prévention routière. Coordinatrice Sécurité Routière auprès du Préfet pendant plusieurs années elle devient ensuite présidente départementale de l'Association Prévention Routière. Elle a mis en œuvre et participé à de nombreuses manifestations et tout particulièrement les opérations EVABUS pour sensibiliser nos collégiens aux consignes sécuritaires à respecter dans les transports scolaires.
Chantal quitte la commune ce début d'été, pour se rapprocher de sa fille. Elle a souhaité, avant de partir, partager un petit verre de l'amitié avec ses anciens collègues conseillers municipaux et nous l'en remercions vivement.
Merci Chantal pour ton sourire, ta disponibilité, ton entrain et tout ce que tu as donné à notre commune. Nous te souhaitons beaucoup de bonheur dans ta nouvelle vie.
Tu resteras toujours la bienvenue sur nos terres capraisiennes !

Fleurissement du village

Nous nous efforçons de rendre notre village toujours plus agréable et accueillant en embellissant notre environnement quotidien. Vous avez certainement remarqué que l'entrée du village par la route d'Agen a été fleurie. Des rosiers et autres arbustes ont été plantés pour le mettre en valeur.
Merci à Thierry notre employé municipal et Dominique Bonneu notre adjointe pour leur savoir-faire mis au service de la population du village.

Entrée du village

Pompe à eau

Hommage suite au décès de Vincent De Nadaï

Vincent,

Au nom de l'ensemble du conseil municipal de Saint Caprais de Lerm, nous te regretterons… car même si les réunions avec toi étaient animées, tu as toujours su privilégier l'intérêt commun et le développement de notre commune.

Ce que tu souhaitais plus que tout dans ton engagement à nos côtés, c'était animer le village, ce village que tu aimais tant.

Tu t'investissais aussi personnellement, auprès des associations auxquelles tu apportais des dons.
Tu as aussi contribué à l'instauration de la fête de la musique comme rendez-vous annuel depuis 2013 dans le village, à chaque fois tu invitais des nouveaux potes musicos à venir jouer, vous aviez même écrit, avec les « bras KC » la chanson du village. Le bar épicerie a vécu grâce à toi pendant plusieurs années.

Tu avais toujours la volonté de créer du lien, de donner de la joie, de partager avec les autres. Ta bienveillance et ta générosité surprenaient derrière ta stature de géant et ta voix de baryton.

Alors au revoir et encore merci pour ton investissement !

Cécile GENOVESIO et l'équipe municipale

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE !

Nos les amis les bêtes

Il est aimablement rappelé que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Tout propriétaire de chien ou de chat ne doit pas le laisser vagabonder sur le territoire public de la commune.

.

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit à la fourrière par les Autorités compétentes. Une amende pourrait être aussi délivrée après la constatation d'une infraction.

Circulation routière

Nous constatons des vitesses excessives en centre bourg, aux abords de l'école route de l'Autherone, ou dans le hameau route de Duc. Nous vous demandons de respecter les limitations de vitesses. Vivre ensemble c'est prendre soin des uns et des autres, ce sont des lieux fréquentés par des enfants. Afin de prévenir ces incivilités, la municipalité se garde le droit de demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles inopinés sur la commune.

SAVOIR VIVRE ENSEMBLE !

Réglementation Plantations/haies

En l'absence de règlementations particulières locales ou d'usage local :
▪ Une **distance minimale** de **0,50 m** de la limite séparatrice pour les plantations **ne dépassant pas 2m** doit être respectée.
▪ Une distance de **2 m** minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser **2 m** de hauteur doit être respectée.
▪ La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

Obligations d'entretien et élagage :
▪ Tout propriétaire est **tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin ou sur la voie publique**, au niveau de la limite séparatrice.
Un voisin ou la mairie peut contraindre le propriétaire à les couper mais n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. En revanche, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, droit qui ne se perd jamais même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Bruits de voisinage

Madame le Maire rappelle que selon l'**arrêté préfectoral n°2015-013-0002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage**, les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, souffleurs à feuilles, broyeurs de végétaux, etc... Dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi** de **8h30 à12h30** et de **14h à 19h30,**
- les **samedis** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**,
- les **dimanches et jours fériés** de **10h à 12h**.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal.

Carnaval de l'école

Les enseignantes ont organisé pendant le temps scolaire un après-midi carnaval pour le plus grand bonheur des enfants de l'école. Les deux Maisons d'Assistantes Maternelles y ont été associées. Les nounous sont venues avec leurs tout-petits profiter des structures de jeux de l'école.
Le club du 3ème âge était associé à cet après-midi et a offert aux enfants des œufs en chocolat.

Fête de l'école – 17 juin 2022

C'est sous une chaleur accablante qu'était organisée la fête de l'école. Cette année elle s'est déroulée à Sauvagnas, dans la cour de l'école. Cette cour arborée a permis d'écouter les chants des enfants à l'ombre. La bataille d'eau géante (grâce à la distribution de pistolets à eau aux enfants) a permis aux grands comme aux petits de se rafraichir afin de supporter les 37 degrés arasant.
Un repas Hamburger maison y été proposé sur place ou à emporter. Près de 170 repas ont été confectionnés.

La journée des grands et des petits

Le 15 mai dernier, l'Association des Parents d'Elèves a organisé une journée pour tous.
Dès le matin, une dizaine d'exposants se sont installés sur la place du village pour le vide grenier. L'association a ensuite proposé un concours de pétanque avec une participation de 28 équipes.
L'association de la Bibliothèque M Serge Montigny a proposé une chasse aux trésors pour les enfants, activité qui a connu un fier succès avec une trentaine de participants. Des jeux gonflables étaient également proposés. Durant toute la journée, des formules sandwichs ont été servies, avec gaufres et crêpes pour nous régaler. Une journée réussie !!
L'an prochain, l'association envisage de lier le marché aux fleurs qui cette année a été organisé le 2 avril à cette manifestation.
Rappelons que la dynamique de l'Association des Parents d'Elèves permet de financer directement l'école pour les voyages scolaires, l'achat de jouets, livres et autres petits matériels, des cadeaux de Noël… pour que les enfants de nos écoles soient gâtés !

Fête de la bière, mais quelle soirée !

La première édition de la fête de la bière a été accueillie par un succès au-delà de toute attente.
Les Irish Rollers, groupe irlandais, ont animé la première partie de soirée puis un DJ a pris le relais pour divertir les quelques 400 personnes présentes. Des planches de charcuterie et fromage de fabrication artisanale et locale y étaient servies pour accompagner les différentes bières proposées.
Les quantités consommées donnent le vertige (près de 2000 bières servies, 40 kg de charcuteries, 20 kg de fromages, par moins de 250 sodas…). Face au succès, ce rendez-vous devrait être reconduit !

Course de Vélo – Fête de la Musique

Le 25 juin 2022, le 1er critérium de Saint Caprais de Lerm a été disputé par près de 80 cyclistes repartis en 6 catégories. Cette course sportive a été portée pour la partie sportive par le club de cyclisme « L'espérance » de la Sauvetat de Savères ; le reste de l'organisation par des bénévoles de toutes les associations de la commune que nous remercions vivement et le soutien logistique par la municipalité et le Comité des Fêtes.
Un grand merci à nos trois motards également qui ont tourné toute l'après-midi.
Nous tenions à vous remercier pour votre compréhension malgré les désagréments occasionnés durant cette journée.

Cette course a été suivie de la Fête de la Musique.
C'est une centaine personnes qui est venue profiter de la fête de la Musique traditionnelle.

Ce rendez-vous initié par Vincent De Nadaï il y a maintenant 15 ans est un rendez-vous incontournable. Portée par deux associations, le Comité des Fêtes pour la partie boissons – desserts, et l'association des Chasseurs qui a confectionné le repas. La soirée s'est passée dans une ambiance conviviale. Un grand merci à nos fidèles musiciens Vincent, Stéphane et Camille qui animent notre village depuis des années, à Hugo, Aurélien et Thomas qui chacun dans un répertoire différent nous ont ravis. Et aux GASCON FIVE qui même à quatre ont clôturé la soirée de blues rock et quelques compositions personnelles.

Etat Civil

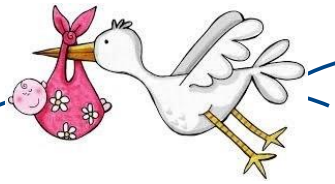

NAISSANCES

DECOCK Mathilde	le 18 février 2022
GRUY Fabio	le 02 mai 2022

Toutes nos félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

DE NADAÏ Vincent	le 01 février 2022

Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

Théâtre place de la mairie……...….le 12 aout 2022
Fête du village……. 1er week-end d'octobre

PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX PAR COURRIEL

Économisons du papier ! Les habitants qui souhaitent recevoir les prochains bulletins municipaux par courriel peuvent communiquer leur adresse mail à la mairie : mairie-stcaprais@collectivite47.fr.